

**COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE****REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le vingt huit novembre, à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAHURE Bernard, maire.

**Présents** : MM. LAHURE Bernard, NARDESE Jean-Louis, BRAQUET Michel, DALLE NOGARE Renzo, HARDOUIN Jean-Paul, VELOSO Jean-Louis, WAEYENBERGH Luc et Mme DIMITRIJEVICH Jocelyne.

**Absents excusés** : M. LAMBERT Eric et Mmes STOFFEL Monica et STRANIERO Céline.

**Procurations** : Mme STOFFEL Monica a donné procuration à Mr WAEYENBERGH Luc.

Mme STRANIERO Céline a donné procuration à Mme DIMITRIJEVICH Jocelyne.

Mr LAMBERT Eric a donné procuration à Mr HARDOUIN Jean-Paul.

**Secrétaire de séance** : Monsieur NARDESE Jean-Louis

-----

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - **Projet humanitaire : mise à disposition de la salle socioculturelle ; (3.3)**
- 2 - **Travaux de restauration de l'église : avenants au marché ; (1.1)**
- 3 - **Travaux en forêt ; (8.8)**
- 4 - **Tarif du bois de chauffage 2013 ; (7.2.2.)**
- 5 - **Chemin pédestre ; (8.8)**
- 6 - **Chemin d'exploitation n°6 ; (3.1.2.)**
- 7 - **Décision modificative ; (7.1)**
- 15 - **Questions diverses.**

**DELIBERATION 2012.043 : Projet humanitaire : mise à disposition de la salle socioculturelle (3.3)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Simon PRESTAT a un projet humanitaire et qu'il sollicite une aide financière de la part de la commune de Villers-la-Chèvre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de mettre gracieusement la salle socioculturelle à disposition de Monsieur Simon PRESTAT pour un week-end ;
- de prendre en charge la somme de 50 € sur la consommation électrique faite lors de cette location.

**Votée à 1 voix contre, 1 abstention et 9 pour**

**DELIBERATION 2012.044 : Restauration de l'église : avenants au marché (1.1)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires à l'église de Villers-la-Chèvre.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la société L'ATOUT PIERRE (lot n°1-échafaudage, maçonnerie, pierre de taille) pour un montant de 5463,26 € H.T. soit 6 534,06 € TTC ;
- autorise le maire à signer les avenants correspondants

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.045 : Travaux en forêt : programme de marquage des coupes au titre de l'année 2013 (8.8)**

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de martelage des coupes destinées à être exploitées en 2013 et proposé par les services de l'O.N.F.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Les parcelles 14, 15 et 16 seront proposées à la vente de bois façonnés.

**DELIBERATION 2012.046 : Tarif du bois de chauffage : année 2013 (7.2.2.)**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif du bois de chauffage pour l'année 2013 comme suit :

- pour le bois coupé en 1 mètre ou en 0,50 m : 10 € (dix euros) le stère
- pour le bois coupé en 0,25 m ou en 0,33 m : 13 € (treize euros) le stère.
- Pour le bois déclassé (mis à terre, foudroiement, parasitage...) : 5 € (cinq euros) le stère.

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION 2012.047 : Plan départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (8.8)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil Général de Meurthe et Moselle a décidé de réactualiser le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.).

La présente délibération du Conseil Municipal annule et remplace les décisions prises antérieurement et relatives au PDIPR.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte annexée à la présente délibération représentant le tracé des itinéraires existants sur le territoire de la Commune et proposés au projet de plan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**EMET :**

- un avis simple favorable, sur l'ensemble du tracé du P.D.I.P.R. de Meurthe et Moselle,
- un avis conforme favorable, concernant l'inscription des chemins ruraux suivants :

Tronçon	Statut	Dénomination locale	Section
9815	Chemin rural	Dit Chemin Tellancourt à Cosnes	ZA
9826	Chemin rural	Dit Chemin Tellancourt à Cosnes	ZA
9827	Chemin rural	Dit chemin du Bois Sigot	ZA
9835	Chemin rural	Dit chemin du Bois Sigot	ZA
12088	Chemin rural	Dit Chemin Tellancourt à Cosnes	ZA
11305	Chemin rural	Dit chemin de la Ferme	ZC

**S'ENGAGE :**

En ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à conserver aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;

- à empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- à ne pas aliéner totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
- à maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle ;
- à autoriser le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- à inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- à informer le Conseil Général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits ;
- à entretenir ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.

### **Adoptée à l'unanimité**

<b>DELIBERATION 2012.048 : Acquisition du chemin d'exploitation n°6 cadastré ZB n°32 (3.1.2.)</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration de l'Association Foncière de Remembrement de Villers-la-Chèvre a proposé à la commune de Villers-la-Chèvre d'acquérir le chemin d'exploitation n°6 pour l'euro symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir le chemin d'exploitation n°6, cadastré ZB n°32 pour l'euro symbolique.
- Autorise le Maire ou un adjoint à signer tous les documents afférents à cette acquisition.
- Accepte que tous les frais afférents à cette acquisition soient à la charge de la commune.

**DELIBERATION 2012.049 : Décision modificative n°1 (7.1)**

Après délibération, le conseil municipal décide d'effectuer les mouvements de crédit suivants :

- Compte 73923 (D.F) : + 322 €
- Compte 73111 (R.F) : + 322 €

-----

ORDRE DU JOUR

Numéro DELIB	N°	Thème	Objet de la délibération	N° de page
2012.043	3.3.	Locations	Projet humanitaire : mise à disposition de la salle socioculturelle	2012-020
2012.044	1.1.	Marchés Publics	Restauration de l'église : avenants au marché	2012-020
2012.045	8.8.	Environnement	Travaux en forêt : programme de marquage des coupes au titre de l'année 2013	2012-020
2012.046	7.2.2	Autres Taxes et Redevances	Tarif du bois de chauffage : année 2013	2012-020
2012.047	8.8.	Environnement	Plan départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées	2012-021
2012.048	3.1.2	Acquisition inférieures à 75 000€	Acquisition du chemin d'exploitation n°6 cadastré ZB n°32	2012-021
2012.049	7.1.	Finances Locales	<b>Décision modificative n°1</b>	2012-022

LAHURE Bernard	
DIMITRIJEVICH Jocelyne	
NARDESE Jean-Louis	
BRAQUET Michel	
DALLE NOGARE Renzo	
HARDOUIN Jean-Paul	
VELOSO Jean-Paul	
WAEYENBERGH Luc	

